Style et traduction : l'oubli contre la perte

Eric Beaumatin

EA 170 « Langues romanes » (Sorbonne-Nouvelle)
UMR 7023 « Structures formelles du langage » (CNRS & Université Paris VIII)

« [...] nous avons vu que chaque espèce de fourmi a son style »
Maurice Maeterlinck, *La Vie des fourmis.*
(Paris, Bibliothèque Charpentier, 1930, p. 121)

§ 0. Style et traductologie *ou* l'objet et le point de vue : Un mot assez général, d'abord, sur ce en quoi style et traduction peuvent s'entre-concerner : si c'est de langage, langue et discours qu'il est question quant au style, et que l'on veuille bien n'envisager la traduction que comme un cas tout au plus particulier de circulation du discours, il importe de préciser que, au-delà de leur commune difficulté à se désengluer du « littéraire », le défaut théorique qui affecte respectivement l'étude du « style » et celle de la « traduction » n'est pas de même nature. En effet, alors que le « style » peinerait plutôt à se trouver une pertinence d'objet dans le champ des sciences du langage, la « traductologie », elle, manque en réalité de s'imposer comme discours constitué dans ce même champ, corsetée qu'elle demeure dans l'asservissement au technico-professionnel, ou dans la myopie philologique de l'empirique et du cas d'espèce. Mais, s'il est vrai que la linguistique persiste coupablement dans son péché d'insouciance à l'égard du fait traductif, c'est moins en déniant à cette traductologie une légitimité qu'elle n'a aucune raison de lui octroyer pour l'instant, qu'en se refusant à résolument assumer ceci : non seulement – puisqu'il en est tout de même parfois pris acte – l'observable langagier ne nous est-il accessible que sous les espèces de manifestations discursives [(1)] historicisées, mais encore ces manifestations se trouvent-elles contraintes par leur non moins essentielle *condition* d'événements de circulation diasystématique.

Là, un effort s'impose encore pour prendre pleinement en charge le fait qu'au-delà du dialogisme, de l'interlocutivité etc., qu'on reconnaît œuvrer dans les

(1) Ou plus sûrement *textuelles*, comme on le rappellera plus bas.

échanges, c'est l'instable définition différentielle des systèmes qui se laisse éprouver dans les transferts. Et, à l'inverse, c'est cette instabilité qui, seule, permet de supposer et de saisir quelque chose de ce qui circule, se transfère ou se transforme. Comme une physico-chimie soucieuse de penser la structure de la matière à travers l'étude des états critiques, comme une économie assez ambitieuse autant qu'assez humble pour se poser d'abord en champ d'observation de la nécessité primordialement catallactique de l'existence des objets et des espaces-temps, les sciences du langage – donc l'éventuel objet « style » qu'elles pourraient vouloir se donner parmi d'autres constructions partielles – auraient avantage à reconnaître le point de vue traductologique pour sa transversale et contraignante omnipertinence, de même que la traductologie – ou certaine traductologie – gagnerait à renoncer à sa quête de l'objet spécifique pour se (re)positionner en stricte coextension à celui (ou ceux) des sciences du langage mêmes.

§ 1. Statut du style : Quitte à forcer le trait, voire à restreindre le champ de la discussion, on posera qu'en l'état actuel des débats sur la question, la définition du style et/ou de son lieu de gésine hésite le plus souvent entre les quatre cases d'une table de vérité qui, à grossièrement parler, distinguerait deux à deux : i) en abscisses, quelque chose de possiblement connaissable par (c'est-à-dire de re-connaissable quant à) son style, à savoir « texte *vs* sujet » ; ii) en ordonnées, le mode de cette re-connaissance, à savoir « classifiance *vs* singularisance ». Il ne s'agit pas obligatoirement de prendre ici parti pour une de ces localisations problématiques préférentiellement aux autres, ni, à l'opposé, de se rendre à un œcuménisme de principe, mais de proposer une interprétation, maniable autant que contingente, des tensions qui y font vaciller le *statut* du style, à la lumière peut-être privilégiée de la situation traductive.

§ 2. Idiolecte et style, *ou* locuteur et sujet : Si c'est du « sujet » que l'on veut d'abord s'inquiéter, on fera la part entre deux questions bien différentes. À commencer par celle de l'« idiolecte », qui me paraît finalement poser bien moins de difficultés qu'on ne s'obstine à en fabriquer : dans la mesure où l'on accepte de considérer (et le moment épistémologique y invite) qu'il n'y a pas de contradiction réelle à considérer la langue *à la fois* sous les espèces d'un système, d'un champ de variation et d'un corps de discours (entre autres points de vue imaginables), rien ne s'oppose à ce que *la place* d'un locuteur, c'est-à-dire quelque chose comme son identité linguistique, soit trivialement envisagée comme la résultante d'un faisceau de paramètres X-lectaux aussi nombreux, variés et fins que l'on voudra, au point de dessiner une configuration locutorale à la probabilité assez basse pour n'être exemplifiable que par un seul individu[2]. Ce que l'on peut appeler idiolecte est cet ensemble particulier de conditions auxquelles le locuteur participe – malgré qu'il en ait – de la langue, la forme nécessaire de son accès à sa langue, la façon spécifique qu'elle a de l'inscrire en elle. Il est à remarquer que ce qui se dessine ici n'est que la possibilité d'une raison *extrinsèquement* formulable d'un locuteur parmi ses semblables sous le rapport multi-paramétré du même et du différent.

(2) Il va de soi que le caractère passablement scolastique (simplistement structuraliste ?) de cette représentation permet d'imaginer des configurations purement théoriques et non attestées, du moins à échelle expérientielle : de telles « cases vides » appellent précisément des constructions imaginaires dont la littérature, par exemple, ne se prive pas, et dont il sera re-parlé *infra,* au dernier alinéa de ce § 2.

Sans se confondre avec cette position idiolectale, le *style* – pour ce que je veux en retenir – a cependant à faire avec elle, mais relève plus du *sujet*(3) que du locuteur : il y a style dans le *débat* qu'entretient le sujet avec son locuteur, débat qui porte précisément sur la place idiolectale de ce locuteur, débat mené dans les termes mouvants d'une dialectique convenance / disconvenance, débat où se construit une relation non quelconque entre le locuteur et son idiolecte. Il s'ensuit que le style est de nature discursive et non simple assignation de coordonnées spatio-temporelles ; de là vient que, comme il a été remarqué, on puisse « changer » de style alors qu'on ne pourrait pas, en étroite théorie, changer d'idiolecte, et qu'on puisse apparemment, à la condition d'une dissociation ou distanciation exploitée ou posée, « imiter » un X-lecte tandis qu'un style se dérobe à l'imitabilité : l'adaptabilité X-lectale des individus, aussi relative ou partielle que l'on voudra mais pourtant patente, témoigne en réalité d'un travail méta-idiolectal, donc stylistique, ayant, dans tel ou tel cas, appréciablement porté à conséquence.

Configurations idiolectales perçues comme inoccupées (donc offertes à l'occupation), évaluation probatoire des habitus en leur confrontation, définition de paramètres X-lectaux *ad hoc* (ou plutôt *ad hominem*) : tels sont les outils dont peut se prévaloir ce travail de l'imaginaire par quoi une singularité cherche à se dire dans un cadre d'appartenances multi-intersectives.

§ 3. Forme et style, *ou* texte et endo-métatexte : De même, un *texte* donné peut par exemple être défini en propre comme résultant d'un entrecroisement d'hypothèses génériques ou constrictives assez détaillé pour qu'il apparaisse, ne serait-ce qu'*a posteriori*, comme accident à la fois attesté et unique d'une *forme* explicitement descriptible(4) en des termes qui, isolément saisis, sont néanmoins susceptibles de l'assimiler autant que de l'opposer à d'autres individus textuels existants.

Tout autre est le problème autotéliquement posé par le texte des conditions de son rapport à cette forme, c'est-à-dire de ce en quoi sa singularité consiste à remettre par et en lui-même en question ce positionnement formel(5). Là est le *style* du texte, qui réside en l'affirmation de sa capacité discursive à discuter une telle assignation, éventuellement sur le mode d'une revendication de sa propre exception comme texte auparavant inadvenu et pourtant prévisible, irréductiblement nécessaire autant que contingent.

§ 4. Le texte et son sujet : Encore que la démonstration par l'exemple n'en ait pour ainsi dire jamais été sérieusement fournie pour l'instant (ni ne le sera dans le cas présent), le souci hygiénique demeure recommandable de prendre au sérieux,

---

(3) Compte non tenu de son opposition ici posée à *locuteur*, on fera éhontément mais résolument l'économie de la moindre hypothèse définitionnelle de *sujet*. À l'inverse, on préférera prendre le risque de la circularité en espérant qu'une participation au chantier collectif sur le « style » puisse valoir contribution constructive à une approche de la notion de « sujet »… dans la mesure où c'est de cela qu'il pourrait bien être question.

(4) Ou, pour suivre cette proposition aphoristique de Jacques Roubaud : « La contrainte idéale ne suscite qu'un seul texte », qui autorise ici une lecture de « contrainte » en « ensemble de contraintes solidairement liées dans une définition ».

(5) *Cf.* ce qu'il est convenu d'appeler « deuxième principe de Roubaud » et qui s'énonce comme suit : « Un texte écrit suivant une contrainte parle de cette contrainte » (OuLiPo 1981 : 87). Cette propriété autotélique est plus précisément dite « endo-métatextuelle » dans la typologie de Bernard Magné (1986). Pour une contribution à cette question statutaire à partir de la notion de *clinamen*, voir aussi Beaumatin [2003].

et le plus radicalement possible, l'assertion principielle selon laquelle, de même qu'il n'est pas raisonnablement de langue attestée sans identifiabilité d'« accent », le style, tout au moins pour ce qui est du langagier, ne saurait concerner la seule « littérature » mais bien *a priori* tout énoncé, pour peu qu'on veuille bien le soumettre à l'analyse sous ce rapport [(6)]. Roman de García Márquez, mode d'emploi de la tondeuse à gazon maniée par ce dernier ou explications de son dentiste pendant une extraction de molaire dans la bouche de l'écrivain, redisons-le, c'est tout un : aucun discours, écrit ou oral, ne saurait s'exonérer du champ de la mise à la question stylistique. Certains de ces textes, dès lors paresseusement qualifiés de « littéraires », s'imposent plus aisément que d'autres comme candidats « remarquables » à la mise en évidence de leur propension à (se) poser des questions de ce type, peut-être parce qu'apparemment voués en premier lieu ou spécifiquement à (se) les poser [(7)], ou parce qu'arbitrairement tenus pour légitimes à le faire. C'est vraisemblablement que certains sujets ont trouvé dans la convention « littéraire » une voie plus propice qu'une autre à organiser ce débat qui concerne leur rapport à leur position idiolectale : que pareille convention soit, dans un même geste de critique de positionnement, objet réflexif de discussion, c'est certes bien le moins, mais cela n'exclut pas d'étendre la licéité de la question du style à toute effection discursive, quelle qu'en soit la forme, en tant que *d'une façon ou d'une autre* elle est susceptible de manifester la présence d'un sujet, et quand bien même cela demeurerait inaperçu.

Plus vastement, et plus prudemment, on se contentera d'appeler texte toute trace mémorielle d'un événement discursif, partant regardé *en différé* de sa circonstance énonciative, c'est-à-dire dont l'historicité de l'efficace ne saurait être que reconstituée, avec toute l'imperfection que cela suppose. En d'autres termes : il ne nous est donné de discours comme objet métalogique (avec la langue dont il est le témoignage et qu'il a contribué à mettre à l'épreuve lors de sa survenue) que sous forme de texte, donc sous forme proprement rapportée. Ce qui signifie que, s'il est vrai que la circonstance *princeps* supposée de sa survenue est non seulement énonciative mais co-énonciative, le cadre possible de sa re-connaissance stylistique est déplacé : il est celui d'un autre événement co-énonciatif. C'est au cours l'un de ces innombrables événements seconds – qui aura lieu ou non – qu'un co-énonciateur adventice [(8)] recevra (ou projettera) par usurpation quelque chose d'autre que ce par quoi le discours prétendait à sa nécessité première : ce quelque-chose-d'autre est précisément la question, jamais réglée, de la régulation du discours à la forme qui le contraint, donc celle du sujet à ce qui contraint linguistiquement la prétendue nécessité de son discours.

§ 5. L'autre comme identificateur du fait sylistique : On peut mettre en scène chez Jakobson les deux termes d'une curieuse contradiction qui consiste, d'une part, en cette fameusement caustique mise en accusation comme « fiction quelque

(6) C. Bally, bien sûr et déjà, mais aussi G. Antoine ou G. Genette, pour mentionner des auteurs s'exprimant depuis des situations théoriques variées, mais convergentes en cette protestation, sans pour autant aller jusqu'à en administrer la preuve convaincante – ni même l'illustration partielle – en termes de diversité ou d'étendue.

(7) Cette dimension de la « littérarité » des textes ne doit pas être entendue à mon sens comme spécialement « moderne », même si la question de la modernité du geste de sa mise en évidence reste entière.

(8) J'appelle – par facilité – co-énonciateur adventice celui qui valide une lecture d'un texte qui (ou au moment où il) ne lui est pas destiné en toute immédiateté d'effection discursive, pour fictive que l'on puisse tenir cette immédiateté.

peu perverse » de l'« idiolecte » tel qu'imaginé par Hockett [(9)] et, tout à la fois, à explicitement définir, en une non moins fameuse généralisation problématique, la place de la « traduction intra-linguistique » dans la prise en charge du phénomène traductif par le linguiste [(10)]. Si semblable contradiction porte trace d'une sensibilité pour le moins variablement assumée au fait variationnel, elle montre surtout une étonnante réticence, compte tenu de sa revendication « communicationniste », à apercevoir qu'il ne s'ensuit pas de cette « perverse » fiction que le fait idiolectal s'opposerait à l'« intercompréhension », critère auquel on le sait attaché. Faut-il y voir une trop optimiste confiance (ou une trop idéaliste attente) quant au contenu et à l'étendue empiriquement constatables de cette intercompréhension ? Ou encore une trop rigide hypothèse implicite de nécessaire simultanéité ou homo-instanciation dans l'accomplissement des diverses « fonctions » [(11)] qu'il avait eu à cœur de distinguer heuristiquement dans son désormais classique schéma communicationnel ?

On peut en effet concevoir que ni l'énonciateur ni le co-énonciateur supposément *princeps* n'accèdent au style du discours lors de son effection même, du moins pas en tant que question, et qu'il faille à cela le recul d'une re-considération à laquelle puisse le soumettre le co-énonciateur adventice mentionné plus haut (ou, ce qui n'est guère différent, cet avatar de l'énonciateur lui-même s'il se mêle de porter un regard réflexif et différé sur ce dont il fait désormais son texte) : la seule nécessité serait qu'en principe, ils partagent une même langue, fût-ce depuis des configurations idiolectales différentes. Dit autrement, il n'est de question stylistique saisissable qu'en cas de transfert de discours, bref : qu'en cas de discours *rapporté*, hors de ce qui pouvait être reçu pour sa justification première.

Au seuil de ses *Ecrits*, Lacan suggérait de voir, en cet « homme » auquel Buffon identifiait le style, un homme « autre » que celui qui parle, à savoir « l'homme à qui l'on s'adresse » [(12)]. Ce déplacement (ce renversement) est de nature à nous rappeler que – quoique Jakobson affectât de l'oublier – le co-énonciateur (adventice ou pas) est aux prises avec des contingences idiolectales et/ou stylistiques de même nature que celles qui intéressent l'énonciateur, et que c'est en cela que le premier peut s'autoriser à en apercevoir de comparables chez le second, donc *ipso facto* à apercevoir, plus métalogiquement, la part décisive qu'il prend à les faire émerger depuis sa position d'égal co-habitant lingual autant que de non-identique idiolectal.

§ 6. L'occasion traductive : Si la mise à l'épreuve, donc d'abord l'aperception, ne serait-ce que comme question, d'un style discursif à travers un texte, demande la propitiation minimale d'un déplacement de cadre énonciatif, il en est un cas de figure dont la spécificité, quoique sans doute surfaite, peut au moins aider à certains aspects de son intellection : la traduction. Sans aller jusqu'à affirmer comme Pergnier (1976 : 479) que le traducteur serait le seul bon lecteur d'un texte, il est vrai que le cas du transfert inter-linguistique (pris ici comme acception restreinte habituelle de *traduction*) ajoute à l'incontournable prise en considération d'une altérité linguistique en réalité toujours agissante mais trompeusement inappréciée, oubliée, tant que l'on s'en tient à des situations de transfert intra-linguistique.

(9) « Le langage commun des linguistes et des anthropologues » [1952, 1959], *in* Jakobson 1963 : 32-33.
(10) « Aspects linguistiques de la traduction » [1959], *Ibid. :* 78 *sq*.
(11) *Cf*. p. ex. « Linguistique et poétique », *Ibid*. : 209-248.
(12) « Ouverture de ce recueil » (Lacan 1966 : 15).

La doxa traductologique, entendue comme champ de tensions, tend généralement à bien opposer deux aspects séparés de ce à quoi la traduction aurait affaire : d'une part, et selon une figuration cybernéticienne rebattue, il y aurait cette inévitabilité entropique d'une *perte* en termes de « message »[13] lors de toute opération traductive, perte dont soit on pourrait s'affliger, soit encore s'accommoder à des degrés divers de fatalisme dans la mesure où la stabilité du texte se prouverait pragmatiquement et par ce qu'il en reste *de facto* après qu'on en a tout changé ; d'autre part, il y aurait le problème du « style », que tantôt on assure avoir plus ou moins douloureusement renoncé à « traduire » au bénéfice d'un « message » qui n'aurait fait question que pour se résoudre en réponses, tantôt auquel on prône au contraire – principiellement ou pratiquement – la reddition inconditionnelle et exclusive du traducteur pour un profit résolument « anasémique » au sens de Derrida ou Meschonnic, par exemple[14].

En fait de style, le problème lui-même est toujours menacé d'un déplacement délétère : car il nous est plus souvent (et plus trivialement) parlé de difficultés de traduction portant sur la forme textuelle et les faits de variation linguistique que de vacillation discursive autour d'une question posée dans le texte par un sujet qui tente de répondre à un autre sur sa place dans la langue (question sans doute présente dans l'acte même d'énonciation, mais dont il faut redire que l'audibilité n'est permise que dans l'après-coup). Or, malgré tous les regrets désolés que l'on peut entendre à propos de la non-superposabilité inter-linguistique des paramètres de variation, donc l'intraduisibilité substantielle des faits de variation analysables dans l'original en direction de la langue de l'idiot d'arrivée[15], il est avéré qu'une discussion sur tel fait de variation X-lectale peut par exemple fort valablement être exemplifiée à partir d'un support traduit sans que sa nature de traduit nuise en quoi que ce soit à un tel propos[16]. On le voit, l'« objection préjudicielle » sempiternellement invoquée est, dans les faits, aisément dépassable, ou pour le moins dépassée, comme il apparaît dans nombre de traductions où l'économie interne des particularités formelles des textes originaux est en tout cas dite avoir trouvé sa solution en version exolingue. La « preuve » en est faite, hors jugement axiologique, dans le simple fait de l'existence de la traduction comme telle, d'autant que, à un certain degré de finesse et si l'on assume le fait (certes déceptif à certains égards) que l'interprétation d'un texte est fonction de la compétence du co-énonciateur, il n'est vraiment pas garanti : a) que le texte original active nécessaire-

(13) Voir, à titre exemplaire, Vinay (1968), largement suivi depuis.

(14) *Cf*. Lévesque & McDonald (1982) et Meschonnic (1999), ainsi que les pénétrantes pages que Marín-Dòmine (2004 : 129 *sq*) consacre à leurs revendications du privilège anasémique à observer en matière de traduction.

(15) On convient d'appeler ici *idiot*, à la suite de Chasteillon (*apud* Roubaud [1999]), le locuteur incompétent en langue étrangère, en tout cas en celle dont il est réduit à ne recevoir du texte que moyennant une traduction dans la sienne propre. Cette caractéristique idiotie concerne d'ailleurs aussi bien, en principe, tout locuteur en tant qu'il s'accuse incapable de *produire* du discours exolingue. Et, tant qu'à élargir et systématiser le propos en même temps que le dispositif terminologique, on admirera l'opportune plasticité du préfixe *idio-* tel qu'il intervient dans fr. *idiolecte* et formes affines : d'où l'on rappellera que tout idiot est avant tout « idiolecté » (ou, au bas mos, *idiolectable*) autant qu'il peut agir en « idiolectant » au sens de Rabatel (2005), qui explicite au reste ce qu'il doit sur ce point notionnel à Françoise Gadet – et au corps défendant de cette dernière.

(16) Et sans même que cette nature de traduit soit prise en considération ou seulement mentionnée : c'est par exemple le cas de Rabatel (2005 : 96-97) analysant ponctuellement un épisode de *register-switching* (appelé par lui « ajustement de parole ») chez tel personnage dans un extrait de roman d'Andrea Camilleri… en traduction française.

ment tout ce que permet la variation dans sa langue ; b) ni que l'idiot original, englué dans sa propre spécificité idiolectale, ait saisi ou retenu de ce qui lui est objectivement offert par le texte en termes de variation la même chose que tel autre de ses semblables ; c) ni que le traducteur, à le supposer aussi (in)compétent que l'idiot original, ait fourni la seule solution traductive possible sous ce rapport : l'expérience prouve d'ailleurs que le désir de re-traduction est aussi agissant que celui de traduction tout court. Comment, dès lors qu'est admis le fait variationnel, l'opération traductive se différencierait-elle de tout autre événement co-énonciatif intra-linguistique « ordinaire », dans la mesure où elle est en principe d'abord tributaire de ses propres contingences réceptives ? [(17)]

§ 7. L'interposition traductorale : S'agissant de savoir où (voire comment) œuvre le style en matière linguistique, les figurations les plus attentivement formalisées [(18)] le situent volontiers au point génératif du passage entre le système et l'événement : entre langue et discours, entre structure profonde et structure de surface, dans le meilleur des cas comme quelque chose de l'ordre de ce qui fait advenir le dit dans sa nécessité, éventuellement en termes de sélection parmi les moyens offerts par la langue pour une optimale convenance au dit, parfois même à ce que l'on suppose être un intenté discursif. Cela signifie-t-il nécessairement que l'avènement du style à la re-connaissabilité doive avoir lieu simultanément à un tel ajustement ?

Dans le cas du transfert inter-linguistique, un *dictum* est supposé donné *a priori* et, ajusté comme il l'est irrémédiablement aux conditions dictées par sa langue, supposé rendre *ipso facto* oiseux tout questionnement d'un *dicendum* déjà advenu et informé par définition : c'est ce que l'on peut admettre comme hypothèse heuristique quant à la spécificité du cas traductif au regard d'un possible cas « ordinaire » de production discursive [(19)]. C'est ce qui permet de penser ce qu'est sommé de (re-)faire le traducteur, à qui il échoit de passer à son tour l'épreuve consistant à donner forme discursive à ce que sa langue lui permet d'actualiser mais à partir d'un texte qui lui préexiste. En effet, ce traducteur connaît l'expérience *spéciale* qui consiste pour lui, en tant que co-énonciateur adventice (et, de surcroît, spécialement commis à cet effet : *cf.* Beaumatin 2000), à apercevoir le cas échéant dans le texte qui lui est donné une question de style, concomitamment ou non à ce qu'il estime pouvoir et/ou avoir-à traduire.

La question de la gestion par le traducteur de sa propre interposition médiatrice est généralement traitée (analytiquement ou éthiquement) en termes de « transparence *vs* opacité », les uns considérant que la gloire (ou la croix, peu importe) du truchement réside dans sa capacité d'auto-effacement, les autres estimant que de l'épreuve de la médiation il peut (ou doit, ou ne-peut-que) demeurer trace, sous

(17) Ou, pour le formuler plus brutalement autant qu'en termes volontairement plus généraux : a-t-on quelque raison sérieuse de croire qu'il y ait eu (et y aura) moins de contresens réels ou supposés (mais en tout cas toujours réinventés) sur l'œuvre de Kant parmi ses lecteurs censément homolingues que chez les idiots hétérolingues au fil des re-traductions qu'on leur propose régulièrement au prétexte que les précédentes étaient inappropriées ? La question des contraintes pesant sur la réception des traductions – du moins quant à leur composante historico-culturelle – a été significativement instruite, et de novatrice façon, dans Hermans (1985).

(18) Par exemple Guillaume (1929), Ohmann (1964) ou, remarquablement, Dufrenne (1985).

(19) Il ne s'ensuit (donc) pas, ou pas nécessairement, que l'idée d'un *dicendum* serait admissible à n'importe quelles conditions dans le cas d'une effection discursive supposée ne pas résulter d'une opération traductive.

une forme ou sous une autre : cela peut prendre la forme des revendications de « traduction d'auteur », dans lesquelles s'affirme l'intervention du traducteur comme « créateur » (*cf.* Queneau 1983), jusqu'à l'« exercice de style » culturellement imposé par certaine tradition, en quoi consiste par exemple en France contemporaine la traduction des *Sonnets* de Shakespeare, qui vous pose un écrivain. Il peut aussi s'agir, plus froidement, de la mise en évidence, au moyen d'une analyse comparative menée *a posteriori,* d'un répertoire de « figures de traduction » entendues au sens de variantes « libres » *de facto* par lesquelles le traducteur s'écarterait d'une hypothétique référence « orthonymique » déterminée en quelque sorte par la latitude idiolectale (ou stylistique ?) du texte [(20)], analyse au point de fuite de laquelle pourrait éventuellement se donner à voir quelque chose comme le style du traducteur en tant que tel.

§ 8. Le discours comme moment d'offuscation du style : À supposer que le traducteur doive faire sien un dit d'emprunt aussi paraphrasable que l'on voudra, et même à le supposer (par fiction provisoire) comparablement di-scient dans les deux langues respectivement dites « de départ » et « d'arrivée » [(21)], il ne s'exonère pas pour autant de son propre style comme question à posée à sa propre position idiolectale au prétexte du texte de départ : on assez dit qu'il y a, dans toute traduction considérée comme processus, un premier stade notionnellement figurable de cette façon, c'est-à-dire fortement analogue à celui, « ordinaire », de la lecture comme mise à l'épreuve d'une compétence [(22)]. Mais le stade de réversion du texte en langue étrangère est le plus souvent présenté en une trompeuse symétrie avec celui dont je viens de parler et dans la successivité obligée duquel on tend à négliger qu'il se situe : afin que ce second stade puisse s'effectuer, il convient que, de quelque façon qu'on se figure l'intervention du traducteur stylistiquement non neutre, le premier ait atteint son terme sous la forme d'une interprétation fixée parmi les possibles auxquelles il s'ouvrait, et téléologiquement pré-justifiée par le second stade à venir. Car ce second stade est cette fois un temps de mise à l'épreuve d'une performance, tout autre que simple image inversée du précédent : il s'agit alors pour le traducteur de générer du discours aux conditions de la langue « cible », bien avant que ce discours puisse à son tour se donner pour du texte à qui

---

(20) Si Vinay & Darbelnet (1958) ont très suggestivement tiré, de l'hypothèse de *Sprachgeiste* concurrents, la conséquence inévitable d'un certain nombre de *procédés* ou voies obligées de passage inter-linguistique dont la nomenclature est désormais canoniquement reprise dans la plupart des manuels de traduction (modulation, transposition etc.), Chevalier & Delport (1995) se sont, eux, fort originalement arrêtés aux variations que les différences en termes de style-de-la-langue ne sembleraient précisément pas toujours exiger de la part du traducteur. Il est certes permis de discuter (en ce qu'il ne s'écarte que difficultueusement de certains avatars de celui d'« écart ») le pilier notionnel de l'« orthonymie » sur lequel s'appuie chez eux la mise en évidence de telles « figures de traduction », mais deux autres hypothèses s'imposent conjointement sous leur démonstration – et qu'eux-mêmes ne discutent pour ainsi dire pas – : a) celle d'une possible équivalence fonctionnelle au moins partielle (éventuellement pluri- voire omni-modulaire dans le meilleur des cas) du statut orthonymique des unités ou séquences entre une langue, et l'autre ; b) celle, plus lointaine, d'une gradation dans la différence ou l'« éloignement » appréciables selon les configurations de cas ou de types inter-linguistiques. Au point de fuite de ces deux hypothèses quelque peu tacites, une troisième, à mon sens plus que raisonnable : celle de la porosité des barrières inter-linguistiques.

(21) ...et que l'on ferait mieux de s'efforcer à toujours désigner comme « langue du texte de départ » et « langue du texte d'arrivée ».

(22) Hypothèse forte de Marta Marín-Dòmine (2001 : 58) : « Je considère [...] que la traduction [...] a pour seul objet le texte de départ » [trad. E.B.]

s'en saisira (ou pas) sous ce rapport. Et sa position, à cet instant, ne saurait être de mise en question sur ce qu'il dit parce qu'il a à le dire, ni sur la forme dans laquelle il le dit, ni sur la place depuis laquelle il le dit, sous peine d'inefficacité radicale ou, plus justement, d'ineffection discursive même.

En d'autres termes : le traducteur est le seul à connaître cette double expérience d'un texte dont il est amené à faire avant tout du discours. Sur l'instant, l'idiot récipiendaire visé ou effectif s'institue mêmement en nouveau co-énonciateur premier, c'est-à-dire rigoureusement indisponible à la question d'un style qui a pourtant œuvré dans l'effection discursive même. Qu'en son rôle de co-énonciateur il commette ou pas aux yeux de quelque tiers sur ce discours un contresens, que lui échappe au premier abord une possible dimension fondamentale d'un texte impatient de sa « littérarité » au point d'anticiper sur sa propre vocation, il lui aura préalablement fallu en passer par ce point de sidération sans lequel il n'est même pas d'expérience de l'incompréhension. Expérience préalable à une question qu'il ne lui sera donné de se poser qu'éventuellement, adventicement mais postérieurement, en un mouvement de recul et de reconnaissance de l'opacité de sa propre langue, mouvement dans lequel on le reconnaîtra d'ailleurs adopter (ou usurper) à son tour, dans une autre langue (la sienne) la posture du traducteur saisie au premier stade du processus traductif.

De fait, que l'aperception du style comme question par un co-énonciateur adventice, par exemple le traducteur, demande le cadre d'une *rapportation* énonciative, c'est qu'en cet événement différé il n'est pas (ou plus) question que se réalise le moindre événement de discours. Il faut entendre ce que disait déjà Freud lorsqu'il posait l'équivalence entre *Verdrängung* (« refoulement ») et *Versagung der Übersetzung* (« échec de la traduction »)[(23)] : si le contraire d'un tel échec est pour lui l'accès effectif à un dire de l'événement dans son après-coup – donc que la traduction « réussie » de cet événement doive corollairement être assimilée à une levée du refoulement –, c'est que dans l'événement, lorsqu'il a eu lieu, quelque chose a été oblitéré [(24)], qui en cela lui a précisément permis d'avoir lieu ou qui, pour le moins, ne l'a pas empêché d'avoir lieu. En effet, pour avoir lieu, l'événement n'a pas à être traduit, et cela vaut pour les événements de parole, comme pour tout autre.

§ 9. Retour à la fiction perverse : Enfin, (re)disons aussi clairement que possible que si « l'homme à qui l'on s'adresse » est susceptible d'en arriver à s'interroger quant au style dans la ré-expérience d'un discours textualisé, il le doit à cette condition d'être-saisi-par-son-idiolecte, et en ce qu'il la partage principiellement avec le sujet du texte, dont il en vient à se demander ce que sa parole lui demande autant que ce que lui-même demande à cette parole.

Ce que Pessoa appelait « l'intranquillité du lecteur »[(25)] peut cependant connaître des déclencheurs, ou s'en prévaloir dans les faits. Mais, comme on l'aura compris, il n'est nul besoin que le pré-texte qui s'y prête soit passé par une opération traductive pour y devenir propice, en tout cas aux yeux du co-énonciateur adventice, qui n'en a cure puisque c'est de lui-dans-sa-langue (et non dans l'autre) qu'il est question. Il est pourtant de plus en plus courant, à récente époque – et pour des

(23) Lettre à Fliess du 06.XII.1896, *in* Freud 1986 : 219 (lettre n° 112).

(24) J'emploie ici « oblitéré » pour ne pas préjuger que du « refoulement » puisse être à l'œuvre simultanément à une quelconque effection.

(25) Port. *desassossego*, librement transgraphié *desassocego* par Pessoa, et traduit par fr. *intranquillité* en écho à un usage déjà repérable chez Michaux (*cf.* Pessoa 1988).

raisons dont ni l'élucidation ni l'évaluation n'importent ici –, de voir des textes (des livres) s'afficher sous un nom d'auteur autre que celui du truchement mais en sa compagnie soigneusement hiérarchisée, sans compter les mentions « traduit de... », quand on ne pousse pas jusqu'aux sous-spécifications X-lectales du type « traduit de l'espagnol (Colombie) » ou similaires. Bref, à soigner la glose paratextuelle préventive au moyen de laquelle ils se désigneront avant tout comme traductions, à quoi participent également les éditions bilingues et autres « NdT ». À exhiber, en somme, sa nature métalogique de produit d'un transfert linguistique. Là est bien la fiction perverse de la traduction à laquelle il n'est possible d'exister comme telle qu'en se donnant pour telle et qui, par paradoxe, tend à jeter le voile sur ce passage de l'opération traductive au cours de laquelle du discours est pourtant né, dans un temps de nécessaire aveuglement à ce qui le commandait et qui seul permet l'après-coup sans lequel il n'est pas de sollicitation stylistique : vaine revendication de l'oubli de l'oubli [26].

Références bibliographiques

ANTOINE, G. [1966] : « Stylistique des formes et stylistique des thèmes, ou le stylisticien face à l'ancienne et à la nouvelle critique », *in* G. Poulet (dir.), *Les Chemins actuels de la critique.* Paris, U.G.E. (« 10/18 », 389), 1968 : 240-253.

BANFIELD, A. (1990) : « Introduction » à J.-C. Milner, *For the Love of Language*, Londres, MacMillan : 1-49.

BEAUMATIN, E. [2000] : « À propos de la traduction dite spécialisée : réflexions sur la "gestion" du sens, entre traducteur et traductaire », *in* S. Mejri, T. Baccouche, A. Clas & G. Gross (dirs.), *Traduire la langue, traduire la culture.* Paris et Tunis, Maisonneuve & Larose et Sud Editions (« Lettres du Sud »), 2003 : 27-47.

— [2003] : « Le concept de *clinamen* dans le cadre de la théorie potentialiste de la littérature : propositions pour une textogénèse », *in* J. Reyes de la Rosa, L. Sánchez Corral, A. Marín Martí & R. García de Mesa (eds.), *Creatividad y literatura potencial*. Cordoue, Universidad de Córdoba, 2006 : 25-44.

BENNET, M. (1981) : « Linguistics and the Evaluation of Poetic Style ». *Journal of Literary Semantics,* X, 2 : 95-103.

(26) Il y a, dans l'invocation de l'anasémie selon Derrida, quelque chose de la résignation à la solitude du traducteur, qui ne construit en fait de texte (et non de discours : là est le point) que la trace d'une expérience accessible (?) à lui seul car vouée au creusement solipsiste de sa propre question stylistique, tentation qui condamne précisément le traduit à ne pas pouvoir s'ouvrir à l'autre comme re-connaisseur de style en lui pour ne pas avoir d'abord consenti à se laisser échapper comme discours.

CHEVALIER, J.-C. & Delport, M.-F. (1995) : *L'Horlogerie de Saint-Jérôme (problèmes linguistiques de la traduction).* Paris, L'Harmattan.

DUFRENNE, M. (1985) : « Style ». *Encyclopaedia Universalis*, Corpus, vol. 17 : 297-300.

FOLKART, B. (1991) : *Le conflit des énonciations : traduction et discours rapporté*. Candiac (Québec), Les Éditions Balzac.

FREUD, S. (1986) : *Briefe an Wilhelm Flie 1887-1904*. Edition non abrégée. Francfort, Fisher Verlag.

GOUVARD, J.-M. (ed.) (2005) : *De la langue au style.* Lyon, P.U.L.

GUILLAUME, G. (1929) : *Temps et verbe*. Paris, Champion.

HERMANS, T. (ed) (1985) : *The Manipulation of Literature : Studies in Literary Translations.* Londres, Croom Helm.

JAKOBSON, R. (1963) : *Essais de linguistique générale.* Paris, Editions de Minuit.

JUILLAND, A. G. (1954) : « Stylistique et linguistique. Autour de Charles Bruneau, *L'Epoque réaliste,* première partie : *Fin du romantisme et Parnasse* (*Histoire de la langue française des origines à nos jours,* par Ferdinand Brunot, T. 13) ». *Language*, XXX, 2 : 313-338.

KLINKENBERG, J.-M. (1977) : « Le concept d'écart et de langage poétique ». Actes du VIIe Congrès international d'esthétique. Bucarest, t. II : 43-48.

— (1982) : « Stylistics and Poetics », *in* R. Posner & E. Green (eds.), *Trends in Romance Linguistics and Philology,* La Haye-Paris-New York, Mouton, vol. III : 45-78.

— (1985) : « Essai de redéfinition sémiologique du concept de style ». *Le Français Moderne*, LIII, 3-4 : 242-245.

LACAN, J. [1966] : *Ecrits*, I. Paris, Seuil (« Points », 5), 1970.

LADMIRAL, J.-R. (1979) : *Traduire : théorèmes pour la traduction*. Paris, Payot (« PBP », 366).

LAUNAY, Marc B. de (1986) : « Traduire le style ? ». *Revue d'Esthétique*, nouvelle série n° 12 : 43-53.

LÉVESQUE, C. & MCDONALD, C. V. (eds.) (1982) : *L'Oreille de l'autre : otobiographies, transferts, traductions. Textes et débats avec Jacques Derrida*. Montréal, VLB éditeur.

LLADÓ, R. [1999] : *La paraula revessa.* Bellaterra, Universitat Autònoma de Barcelona, Servei de Publicacions (« Ciència i Técnica », 21), 2002.

MAGNÉ, B. (1986) : « Métatextuel et lisibilité ». *Protée* (Chicoutimi), XIV, 1-2 : 77-88.

— (1993) : « De l'exhibitionnisme en traduction : à propos de la traduction anglaise de *La Vie mode d'emploi* ». *Meta* (Montréal), XXXVIII, 3 : 397-402.

MARÍN-DÒMINE, M. [2001] : *Traduir el desig. Psicoanàlisi i llenguatge.* Vic, Eumo editorial (« Biblioteca de traducció i interpretació », 10), 2004.

MESCHONNIC, H. (1999) : *Poétique du traduire*. Lagrasse, Verdier.

MOLINIÉ, G. & CAHNÉ, P. (eds.) (1994) : *Qu'est-ce que le style ?* Paris, P.U.F.

OHMANN, R. (1964) : « Generative Grammar and the Concept of Style ». *Word,* XX, 3 : 423-439.

— (1971) : « Speech Acts and the Definition of Literature ». *Philosophy & Rhetoric*, 4 : 1-19.

PERGNIER, M. [1976] : *Les fondements sociolinguistiques de la traduction* (Thèse,

Université Rennes II). Université Lille III, Atelier de reproduction des thèses, 1978.

PESSOA, F. (1988) : *Le Livre de l'intranquillité.* Trad. fr. de Françoise Laye, revue par Robert Bréchon. Préface d'Eduardo Lourenço. Postface d'Antonio Tabucchi. Paris, Christian Bourgois.

QUENEAU, R. (1983) : *Esercizi di stile*. Introduzione e traduzione di Umberto Eco. Testo originale a fronte. Turin, Einaudi (« Gli Struzzi », 282).

RABATEL, A. (2005) : « Idiolecte et re-présentation du discours de l'autre dans le discours d'ego ». *Cahiers de Praxématique,* 44 : 93-116.

RAMAT, P. (1967) : « Linguistica e critica ». *Il Protagora* (Naples), 54 : 20-41.

RODRÍGUEZ MONROY, A (1999) : *El saber del traductor. Hacia una ética de la interpretación.* Barcelone, Montesinos (« Ensayo »).

ROUBAUD, J. [1999] : « Parler pour les "idiots" : Sébastien Chasteillon et le problème de la traduction », *in* [coll.] *Seizièmes assises de la traduction littéraire (Arles 1999)* Arles, Atlas / Actes Sud, 2000 : 19-38.

SALCEDA, H. [2003] : « La traducción como práctica oulipiana de la literatura », *in* J. Reyes de la Rosa, L. Sánchez Corral, A. Marín Martí & R. García de Mesa, *Creatividad y literatura potencial*. Universidad de Córdoba, 2006 : 45-60.

TABER, C. R. (1972) : « Traduire le sens, traduire le style ». *Langages*, 28 : 55-63.

THORNE, J-P. (1965) : « Stylistics and Generative Grammar ». *Journal of Linguistics*, 1 : 49-59.

VENUTI, L. (1995) : *The Translator's Invisibility : a History of Translation*. Londres, Routledge.

VINAY, J.-P. (1957) : « Peut-on enseigner la traduction ? *ou* Naissance de la stylistique comparée ». *Journal des traducteurs / Translators' Journal* (Université de Montréal), II, 4 : 141-148.

— (1968) : « La traduction humaine », *in* A. Martinet (dir .), *Le Langage*. Paris, Gallimard (« Encyclopédie de la Pléiade ») : 729-757.

VINAY, J.-P. & DARBELNET, J. (1958) : *Stylistique comparée du français et de l'anglais*. Paris-Montréal, Didier.